

Bertrand COUSIN, représentant d'EDITIS au Bureau du Syndicat National de l'Édition

**MEMORANDUM AU SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION**

**LA PRESENCE DU LIVRE FRANÇAIS  
DANS LES PAYS FRANCOPHONES DU SUD**

Remerciements à Jean-Guy BOIN, Directeur général du Bureau International de l'Édition française et aux membres du groupe de travail

Décembre 2005

# S O M M A I R E

## INTRODUCTION

### I - Le déclin des exportations vers les pays francophones

- 1) *De linguistique, la frontière virtuelle qui délimite l'extension du français, est devenue géographique* ..... p. 6
- 2) *Les efforts de la COFACE ne peuvent suppléer le rétrécissement des marchés* .... p. 8

### II - L'insuffisance des appuis de la part des organismes internationaux

- 1) *Les relations médiocres avec la Banque Mondiale* ..... p. 9
  - a) une doctrine d'action positive de la Banque Mondiale
  - b) les difficultés du dialogue avec la Banque Mondiale
- 2) *Des systèmes d'aides européennes inopérants* ..... p. 11
  - a) les procédures sont longues et compliquées
  - b) les critères actuels excluent pratiquement les éditeurs

### III - Aux objectifs ambitieux des instances de la francophonie ne correspondent pas des moyens adéquats

- 1) *La Direction de l'Education* ..... p. 13
- 2) *La Direction de la langue et de l'écrit* ..... p. 14

### IV - L'éparpillement des actions des pouvoirs publics français en faveur du livre et de la lecture dans les pays francophones du sud

- 1) *L'organisation du Ministère des Affaires Etrangères*..... p. 15
  - a) Direction générale de la coopération internationale et du développement
  - b) L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
  - c) L'Association pour la diffusion de la pensée française
- 2) *Les actions du Ministère des Affaires Etrangères* ..... p. 16
  - a) L'acquisition et la diffusion d'ouvrages français
  - b) La formation des libraires et des éditeurs
  - c) L'Association pour la diffusion de la pensée française
- 3) *Le Ministère de la Culture* ..... p. 17
- 4) *L'Agence française de développement* ..... p. 17

.../...

## **V - Le soutien à certaines propositions des rapports ASTIER et DUVERNOIS**

- 1) *Le rapport ASTIER* ..... p. 18
  - a) les faiblesses de la francophonie sont soulignées
  - b) les propositions recourent les préoccupations de l'édition
  - c) l'édition souhaite être associée à la création et au fonctionnement des instances préconisées dans le rapport
  
- 2) *Le rapport DUVERNOIS* ..... p. 20
  - a) le renforcement du réseau d'établissements scolaires à l'étranger
  - b) la désacralisation du français académique
  - c) une politique plus active dans le domaine des bourses
  - d) la multiplication des partenariats avec les entreprises françaises à l'étranger
  - e) l'identification des crédits d'intervention.

## **VI - Une batterie de préconisations du monde de l'édition**

- 1) *Une meilleure collaboration entre les services culturels des ambassades et les éditeurs de français langue étrangère (FLE)* ..... p. 21
  - a) une reconnaissance des contraintes économiques du FLE
  - b) les errements contre-productifs d'un recours à d'autres systèmes
  - c) la dynamique d'un partenariat à consolider
  
- 2) *Une prise en considération du rôle fondamental des librairies* ..... p. 23
  - a) la réalisation d'un bilan complet du réseau des librairies à l'étranger
  - b) l'organisation d'une Table Ronde de la librairie francophone
  
- 3) *Des actions en faveur d'une politique de soutien au livre par les instances européennes.* ..... p. 25
  - a) une stratégie d'influence de la Fédération des Editeurs européens
  - b) les initiatives possibles.

## **VII - Une posture renforcée de l'édition vis-à-vis de l'export**

- 1) *Les structures actuelles* ..... p. 27
  - a) le Syndicat National de l'Edition
  - b) le Bureau international de l'édition française (BIEF)
  - c) le Centre d'exportation du livre français
  - d) la Centrale de l'édition
  
- 2) *Une meilleure coordination entre ces différentes structures* ..... p. 28
  - a) une coordination organique du BIEF, de la CELF et de la Centrale de l'Edition
  - b) un Comité de pilotage animé par le Président du BIEF
  - c) un dialogue régulier et structuré avec les pouvoirs publics.

.../...

## **VIII -Une attitude plus offensive des pouvoirs publics français**

- 1) *La nomination d'un « missi dominici »* ..... p. 30
- 2) *Un comité interministériel annuel*..... p. 31
- 3) *Une mobilisation des Associations des maires de France, des Présidents des  
Conseils généraux et des conseils régionaux*..... p. 31

## INTRODUCTION

En mai 2005, le Bureau du Syndicat National de l'Édition demande à Bertrand COUSIN, qui y représente le groupe Editis, d'engager une réflexion sur la place du livre français dans les pays francophones du Sud, dont le net déclin alarme à la fois les auteurs, les éditeurs et les pouvoirs publics.

Il s'agit de faire le bilan des dispositifs d'aide existants, de définir de nouveaux objectifs et de proposer les voies et moyens d'y parvenir.

Les années 2005 et surtout 2006 paraissent en effet propices à une prise de conscience d'une situation alarmante et à l'incitation des partenaires concernés à adopter des mesures vigoureuses.

Deux rapports sur des sujets connexes ont été publiés, qui tracent déjà des éléments de diagnostic et de thérapeutique. Le Sénateur Louis Duvernois a fait approuver le 1<sup>er</sup> décembre 2004 par la Commission des affaires culturelles du Sénat, un rapport d'information sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger. Hubert Astier, inspecteur général des affaires culturelles a remis au Ministre de la Culture, en juin 2005, un rapport sur une politique en faveur de la langue française.

Le grand débat sur la diversité culturelle, lancé par le Canada et la France, aboutit à la signature, le 20 octobre 2005, à la quasi-unanimité, d'une convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Il en ressort la volonté partagée par chaque pays de sauvegarder, de faire vivre sa culture, face à un mouvement profond d'uniformisation, sous influence anglo-saxonne.

L'année de la francophonie en 2006 est l'occasion pour les instances de la francophonie, de ne plus se contenter d'une routine à la longue fatale pour la culture et la langue françaises dans le monde, et de prendre à bras le corps un problème dont l'acuité commence à être perçue.

A cet égard, le Syndicat National de l'Édition a décidé de mettre à l'honneur au Salon du Livre en mars 2006, le festival francophone en France, intitulé « Francofonies » des cultures francophones. Mais au-delà de l'hommage mérité aux auteurs issus des pays francophones, au-delà des réunions de chefs d'Etat adoptant de belles résolutions qui ne se traduisent que laborieusement et tardivement sur le « terrain », au-delà des discours académiques qui finissent par estomper la dure réalité, le moment ou jamais est venu avec lucidité et détermination de lancer une politique nouvelle en faveur du français dans les pays du Sud et de son support irremplaçable, le livre, notamment le livre d'éducation permettant l'alphabétisation des enfants.

Telle est l'ambition de ce « mémorandum », contribution modeste à tracer les contours d'un futur souhaitable et possible.

## I - LE DECLIN DES EXPORTATIONS VERS LES PAYS FRANCOPHONES

1. De linguistique, la frontière virtuelle qui délimite l'extension du français, est devenue géographique. On assiste en effet à un repli sur le « pré carré », et la régression qui affecte les pays francophones prend place dans un contexte mondial très morose.

Selon les statistiques douanières, retraitées par la Centrale de l'édition, le montant des exportations de livres (et de travaux d'impression) français a évolué ainsi :

454 ml d'euros en 1994; 562 en 1999, 628 en 2001, 630 en 2003 et 637 en 2004.

On observe donc, après plusieurs années de nette croissance dans la seconde moitié des années 1990, un tassement, en euros courants, donc une baisse en euros constants depuis 4 à 5 ans.

Si l'on considère les 14 pays de l'Union européenne (avant les 10 pays entrants de mai 2004), le montant des exportations, hors travaux d'impression, est passé de 214 ml d'euros en 2003 à 231 l'année suivante. Là aussi, on observe une tendance à la baisse en euros constants.

Concernant les pays d'Afrique francophone, les exportations de livres français et travaux d'impression s'établissaient à 24,4 ml d'euros en 1999, 30,7 en 2002, 35,7 en 2003 et 28,1 en 2004.

Pour ce qui est des trois pays du Maghreb, les chiffres s'élèvent respectivement à 22,5 ml d'euros en 1999, 23,9 en 2002, 26,0 en 2003 et 28,5 en 2004.

Pour les pays de la francophonie du Nord (Belgique, Canada, Luxembourg et Suisse), les évolutions sont les suivantes : 250,1 ml d'euros en 1999, 297,1 en 2002, 290,4 en 2003 et 292,5 en 2004.

Si les évolutions sont contrastées, une constante pourtant se dégage : la grave crise que traversent nos exportations de livres vers l'Afrique subsaharienne.

Quelques éléments, par zone francophone, permettent une meilleure compréhension de ces évolutions.

- Des explications d'ordre monétaire ou politique : change défavorable au Canada, cherté du livre en Suisse, crises économiques et politiques en Afrique. A cet égard, les pays francophones du Sud traversent, à tour de rôle, des périodes traumatiques détruisant les éléments de la chaîne du livre. La liste est longue : Liban, Haïti, Congo-Zaïre, Côte d'Ivoire, Rwanda, Burundi et République Centrafricaine.

La difficulté d'établir des circuits commerciaux fiables avec des partenaires locaux solides est la pierre d'achoppement du système. Se pose la question du devenir des librairies indépendantes dans les pays francophones du Nord (Canada-Suisse-Belgique), en l'absence de mesure visant à réguler le prix du livre.

En dehors du Maroc qui dispose d'une bonne densité de librairies et moindrement de l'Algérie dont le réseau est dépendant de quelques importateurs ayant une politique erratique des prix, force est de reconnaître que la librairie dans les pays du Sud est en voie d'extinction.

- Sur le continent noir, le marché reste avant tout scolaire, dépendant essentiellement des appels d'offres internationaux, pilotés notamment par la Banque Mondiale. La longueur des procédures, la difficulté d'obtenir le règlement par les Etats bénéficiaires des crédits, les changements des interlocuteurs responsables dans le secteur de l'éducation, la minceur des éventuels bénéfices, due au niveau très bas des prix, la cession trop souvent exigée du copyright, sont autant d'éléments qui découragent les éditeurs scolaires. Un pur calcul de rentabilité les conduirait souvent à abandonner toute activité dans certains pays. Or, l'apprentissage du français dans les maternelles et le primaire constitue la base du maintien de la francophonie.

Ainsi, après une évolution positive en 2003, les exportations de livres vers l'Afrique francophone ont à nouveau fortement chuté l'an dernier, de 21,3%. L'édition française enregistre des contre-performances dans 14 des 21 pays africains francophones, à commencer par ses cinq principaux marchés : le Cameroun (-16,2%), le Sénégal (-28,2%), la Côte d'Ivoire (-27,3%), Madagascar (-56,6%) et le Gabon (-7%).

Certes, ces marchés sont toujours imprévisibles. Ils dépendent fortement des contrats scolaires. Lissée sur quatre ans, l'évolution annuelle moyenne demeure positive au Sénégal (+4,1%) et à Madagascar (+6%), et dans d'autres pays qui réalisent des achats moins importants. Mais ce n'est pas le cas au Cameroun (-3,4%), en Côte d'Ivoire (-12,1%) et au Gabon (-21%). Par ailleurs, l'export a bien augmenté de 15,5% en Afrique non francophone, mais celle-ci ne représente au total qu'un chiffre d'affaires insignifiant de l'ordre de 1,5 ml d'euros.

Les statistiques professionnelles, issues de déclarations des éditeurs eux-mêmes et donc non nécessairement exhaustives, font apparaître des évolutions variées des contrats de cessions de droits vers des langues étrangères :

En 1996, le chiffre de 5109 cessions est avancé, en 2000, il s'agit de 5947 contrats, en 2002, 4698, en 2003 5956 et, en 2004, 6077 titres cédés.

Comme l'écrit Hervé Gruénais, administrateur délégué de la Centrale de l'Edition, « depuis trois ans, les symptômes et le diagnostic sont les mêmes, amplifiés chaque année. Le mal le plus profond, sans doute incurable, est indéniablement la perte d'influence de la France et de sa langue ». Il préconise de « se battre sur des positions de repli choisies en toute connaissance, géographique d'abord : les pays bordant le bassin méditerranéen ; stratégique ensuite : tout mettre en œuvre pour soutenir et si possible développer le réseau des librairies ».

## 2. Les efforts de la COFACE ne peuvent suppléer le rétrécissement des marchés

D'aucuns invoquent une politique jugée trop restrictive de la COFACE pour expliquer l'abandon ou l'impossibilité de reconstitution des flux de commercialisation et de suggérer la création de systèmes de garanties complémentaires à ceux de la COFACE, en invoquant l'IFCIC (Institut pour le financement du Cinéma et des Industries Culturelles).

Cela ne résiste pas à l'analyse : sur les vingt pays que la Coface refuse d'assurer, seul l'Iran pourrait à terme révéler un petit marché d'exportation pour les éditeurs. Les autres pays, de l'Afghanistan au Timor Oriental en passant par Nauru, ne présentent strictement aucun enjeu économique. On a parlé ensuite de la frilosité de la Coface alors que le montant des indemnités versées par celle-ci à l'édition, depuis trois ans, s'élève en moyenne à 1,3 million d'euros par an, à comparer au montant des primes versées par l'édition à la Coface : en moyenne 1 million d'euros par an. La Coface en réalité, loin d'être frileuse, continue à délivrer quelques 130 millions d'euros d'agréments par an. Quant au coût, soi-disant excessif de l'assurance crédit, tous pays confondus, l'édition paye un peu moins de 1% du chiffre d'affaires déclaré, ce qui reste raisonnable, eu égard au taux des sinistres. La Coface n'est pas un frein à l'exportation, bien au contraire.

A cet égard, au cours de la réunion de travail organisée à la COFACE par son président François David, plusieurs avancées satisfaisantes ont été concrétisées. Il a été ainsi indiqué que, dès 2006, des pays jusqu'alors considérés comme sensibles, comme l'Algérie et le Liban, bénéficieront en fait de « couvertures » du même ordre, les risques politiques (guerre – catastrophes, non transfert) étant désormais indemnisés directement par la COFACE. Dès lors que la filiale d'une maison d'édition est détenue à moins de 50% (NMPP), les ventes peuvent être assurées au titre du risque commercial. Il en va de même pour toutes les maisons réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 460 ml € et qui peuvent assurer leurs filiales au titre du risque économique (procédure FASEP). S'agissant de l'assurance des cessions de droits à l'étranger, la Centrale de l'Edition va proposer un contrat-type.



## II - L'INSUFFISANCE DES APPUIS DE LA PART DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Il est clair que sans aide financière directe ou indirecte pour l'alphabétisation de la population, sans soutien technique concernant par exemple la formation des professeurs ou des libraires, sans appui politique pour franchir certains obstacles nationaux, les éditeurs scolaires français seraient contraints de renoncer. Le français s'affaiblissant irrémédiablement, l'édition française dans son ensemble serait frappée. L'apprentissage du français dans les petites classes est en effet crucial.

Hachette Livre International et Nathan sont les maisons d'édition françaises les plus présentes dans les pays francophones en voie de développement, et les plus impliquées dans le développement de projets et de partenariats éditoriaux et d'investissements en capital.

Leurs catalogues spécifiques sont très complets, avec plus de 1000 titres scolaires correspondant aux programmes africains et plus de 250 titres de littérature enfantine et de jeunesse africaines.

Une partie de leur production scolaire et de littérature est réalisée en coédition avec des éditeurs africains francophones, et la plupart des contrats sont conclus avec des auteurs africains.

Les éditeurs français ont ainsi participé à la création de maisons d'édition en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Maroc, en Algérie, en Egypte, en Haïti.

Depuis plus de 15 ans, ces maisons ont développé une stratégie reposant sur deux impératifs :

- une connaissance intime des pays sur lesquels elles « oeuvrent », ainsi que des politiques éducatives et du livre dans ces pays ;
- la mise en place d'une politique éditoriale et partenariale cohérente et ouverte.

C'est ce fort investissement professionnel et financier qui leur a permis de devenir des acteurs incontournables de l'édition scolaire et de littérature dans les pays francophones du Sud.

Or, les politiques des organismes censés soutenir ces efforts ne sont pas adaptées aux enjeux auxquels il est urgent de faire face. Cela concerne la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les instances de la francophonie.

### 1. Les relations médiocres avec la Banque Mondiale

Il existe au sein de la Banque Mondiale une attitude d'incompréhension, sinon de défiance, à l'égard des éditeurs français, bizarrement considérés responsables des retards constatés en Afrique francophone, en matière de politique éducative et plus généralement de politique du livre.

A cette image négative s'oppose celle de nos confrères britanniques jugés plus dynamiques et plus avancés en matière d'investissements locaux visant au développement de chaînes nationales du livre. Cela semble résulter d'un mode de communication des éditeurs français, peu adapté au contexte anglo-saxon, prédominant à la Banque Mondiale. Surtout, nombreux sont ceux qui, à la Banque Mondiale estiment que l'édition française contribue à prolonger l'influence coloniale et ont donc tendance à favoriser les éditeurs des autres pays francophones, essentiellement le Canada/Québec.

La Banque Mondiale étant l'intervenant majeur dans l'amélioration de systèmes éducatifs et dans l'instauration de réelles politiques du livre dans les pays en voie de développement, il a été nécessaire, depuis une dizaine d'années, d'essayer de tisser des relations avec les différents responsables des questions éducatives. Toutefois, aucune avancée significative ne se produira sans une intervention gouvernementale au plus haut niveau.

a) Une doctrine d'action positive de la Banque Mondiale

En 1998, la Banque Mondiale a fait connaître les objectifs et le cadre de ses activités dans un document intitulé « Educational Publishing in Global Perspective ». Celui-ci recommande à la Banque :

- de créer dans les pays un environnement favorable au développement de chaînes du livre efficaces ;
- de faire appel aux maisons d'édition internationales pour les inciter à la création de partenariats ou de maisons d'édition locales ;
- de mettre en place localement, avec les gouvernements, des politiques du livre propres à faciliter le développement économique des différents maillons d'une chaîne graphique (de la création à la distribution) économiquement viable ;
- de créer une différenciation entre le domaine régalien des interventions de l'Etat (curricula, validation des ouvrages, formations pédagogiques) et le domaine devant être géré par le secteur privé (choix des auteurs, détention des droits, édition, promotion, commercialisation, distribution) ;
- de mettre en place un système décentralisé de choix des ouvrages pour favoriser la concurrence (donc la qualité des livres et du service, et la baisse du prix) et pour empêcher la corruption.

Cela s'est traduit par l'élaboration de nouvelles règles de passation des marchés de livres scolaires, accueillies favorablement par les groupes privés de l'édition internationale.

Plus tard, l'adoption du Programme « Education pour tous », a donné le cadre d'un partenariat entre la Banque Mondiale et le secteur privé de l'édition internationale avec des buts complémentaires, à savoir pour la

Banque, renforcer les capacités locales et, pour les éditeurs, accroître le marché du livre.

Malheureusement, l'attitude générale de la Banque et ses décisions effectives ne correspondent guère aux attentes des éditeurs français.

b) Les difficultés du dialogue avec la Banque Mondiale

Il n'est guère contesté que la mise en place de la nouvelle politique de financement des systèmes éducatifs doit être adaptée à la situation particulière de chaque pays, et que la mise en œuvre d'une politique des manuels scolaires doit être évolutive afin de tenir compte de l'état du développement économique et structurel des différents maillons de la chaîne du livre.

C'est ainsi que certains projets « Education pour Tous » se sont progressivement mis en place au Mali, en Guinée, au Burkina, après le Sénégal, faisant de ces pays autant de leviers potentiels du développement d'industries du livre.

Pour autant, il ne semble pas que, même au Sénégal, considéré comme le « pays laboratoire », les nouvelles directives de la Banque se retrouvent dans les appels d'offres actuels.

Dans le même temps, les financements de la Banque en matière de politique du livre se mettent en place dans les pays africains anglophones, avec une bien plus grande facilité.

La question est de savoir si la Banque est disposée à avoir une même politique dans chaque pays et si cette politique est comprise et acceptée de la même façon par l'ensemble de ses personnels.

Les réponses apportées au Sénateur DUVERNOIS, auteur d'un rapport d'information, par un responsable de la Banque Mondiale, s'inscrivent étrangement dans une logique opposée à celle qui est affichée dans la doctrine officielle de la Banque.

Cette situation ne saurait perdurer sans porter une atteinte grave à la participation de la France à l'alphabétisation de l'Afrique.

2. Des systèmes d'aides européennes inopérants

L'industrie de l'édition est la première industrie culturelle en Europe. Elle bénéficie d'aides publiques très faibles, au contraire du cinéma. On constate en effet un réel déficit d'aides européennes en faveur des éditeurs. La Commission Européenne ne prévoit pas de division sectorielle par activité dans le cadre de ces programmes, exception faite du programme MEDIA qui vise à renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle et cinématographique. Ainsi la plupart des programmes européens susceptibles de concerner le livre (en particulier Culture 2000) visent à financer des projets favorisant les échanges entre professionnels de

différents pays européens. Si les professionnels du cinéma ou du théâtre peuvent facilement entrer dans ce schéma, c'est difficilement le cas pour les éditeurs traditionnels, d'autant que la chaîne du livre prend rarement une dimension transfrontalière, du fait de la prégnance des bassins linguistiques.

D'une manière générale, les procédures sont longues et compliquées et les critères excluent pratiquement les éditeurs.

a) Les procédures sont longues et compliquées

- Une entreprise peut voir son projet financé par des fonds communautaires si, d'une part, celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une politique communautaire, telle que la politique régionale, le développement de la société de l'information, l'élargissement ou l'aide aux pays en voie de développement (PVD) et d'autre part, s'il répond à certains critères qui varient selon le domaine et la zone concernés. En effet, ces programmes ont tous une base légale et des règles de fonctionnement propres, car chacun résulte d'un accord communautaire ou bilatéral ;
- En règle générale, la procédure d'appels d'offres est longue et complexe et implique de « vendre » son projet auprès des fonctionnaires responsables du programme, au sein de chaque organisme compétent (autorités locales, Commission Européenne, postes d'expansion économique...), en entretenant avec eux des contacts réguliers ;
- La gestion est ensuite décentralisée : ces priorités se traduisent par des programmes opérationnels devant être approuvés et mis en œuvre par le comité de gestion, composé des Etats Membres (pour les programmes communautaires) ou le comité de suivi du programme, composé des représentants de la Commission et des autorités nationales et locales (pour les programmes extracommunautaires). L'ensemble de la procédure est contrôlé par un organisme désigné par l'Etat destinataire. Enfin, le projet subit une évaluation ex post.

Inutile de souligner le coût pour une entreprise de suivre l'ensemble des appels d'offres, de monter les dossiers, de conduire leur cheminement auprès des nombreux partenaires avec lesquels il faut entretenir des contacts assidus.

b) Les critères actuels excluent pratiquement les éditeurs

- La soumission d'un projet pour co-financement à la Commission et aux autorités locales concernées, implique la correspondance entre ce projet et un programme existant, ainsi que la maîtrise parfaite

des règles de fonctionnement de ce programme. Or de nombreux programmes ne concernent que les ONG;

- La Commission exige souvent que le projet repose sur un partenariat entre plusieurs entreprises, originaires de deux, voire trois Etats Membres, dont une ayant pour origine un « petit pays » (Grèce, Etats entrés dans l'Union en mai 2004) ;
- Au niveau des programmes concernant l'Europe des vingt-cinq, les aides ne touchent généralement que les traductions à partir de langues rares ou bien des activités annexes à celles de l'éditeur traditionnel : projets multimédia, projets sur l'accessibilité des documents des éditeurs pour les malvoyants ou pour la promotion de la lecture, stands communs européens pour les éditeurs européens dans les foires à l'étranger (seulement à titre expérimental) ;
- Les subventions allouées consistent parfois en des avances, devant être remboursées par la suite, ce qui réduit l'intérêt de participer au programme ;
- Même si l'éducation et la culture figurent parmi les priorités des différents programmes d'aide au développement, les appels d'offres ne semblent pas concerner l'édition, puisque les aides sont de plus en plus fréquemment accordées directement aux gouvernements, notamment pour la mise en place d'infrastructures, ou bien ne visent que les universités ou l'audiovisuel.

### III - AUX OBJECTIFS AMBITIEUX DES INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE NE CORRESPONDENT PAS DES MOYENS ADEQUATS

Un programme d'action ambitieux, mais notoirement éparpillé, est mis en œuvre par deux directions de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie :

- 1) **La Direction de l'Education**, comportant dix personnes sous l'autorité de M. Samir Marzouki, met en œuvre une série de mesures pour faire évoluer une situation décourageante.

Dans les régions francophones en développement, 115 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire. Les niveaux de scolarisation sont cruellement faibles en Afrique subsaharienne (59%). Un enfant sur trois achèvera sa scolarité dans le primaire et deux adultes sur cinq sont analphabètes. Sont en cause la faiblesse des moyens mobilisés, mais surtout le manque d'engagement des Etats dans une stratégie claire sur une question aussi cruciale.

- Les Etats Généraux de l'enseignement du français, tenus à Libreville en 2003, ont défini pour deux ans les objectifs, à savoir :

- faire un état précis de la situation du français en se concentrant sur les systèmes d'enseignement de celui-ci ;
- appuyer les Etats dans l'élaboration de leurs politiques nationales en matière d'éducation de base et dans le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la formation des formateurs. Une attention particulière sera prêtée à l'éducation des filles et les aides seront orientées plutôt vers les pays qui sortent de conflits ;
- organiser des ateliers locaux sur des thèmes permettant de voir émerger de nouveaux besoins en contenus éducatifs.

Le paradoxe consistant à aider les langues locales pour mieux développer le français, résulte du constat que la langue française n'est jamais mieux maîtrisée que lorsque l'enfant maîtrise d'abord sa propre langue. Plusieurs programmes d'un montant total de 725.000 euros ont été engagés.

La Direction de l'Education met en place des dispositifs de formation continue, de conception et d'élaboration d'outils pédagogiques adaptés aux divers contextes d'enseignement.

Elle favorise la production locale de manuels scolaires en prenant en compte l'ensemble de la chaîne éditoriale (conception, illustration, impression, diffusion) et incite les Etats à créer une véritable politique du livre. Ces dernières années, les efforts ont été ciblés sur le Bénin, le Niger, la Guinée et les deux Congo.

- Le budget annuel de l'Agence dans le domaine de l'éducation, s'élève ainsi à seulement 8,7 ml €, ce qui est dérisoire au regard des objectifs visés. L'effet de levier sur les politiques des Etats est également très décevant dans la mesure où de nombreux Ministères de l'Education, soumis à une instabilité politique et dépourvus de moyens humains et budgétaires, peinent à organiser des programmations pluriannuelles qui sont indispensables en matière éducative.

En outre, aucune des interventions de l'Agence dans le secteur de l'éducation ne s'adresse aux porteurs de projets en recherche de financement. Elles sont insuffisamment coordonnées avec celles des autres organismes bailleurs de fond.

- 2) **La Direction de la langue et de l'écrit**, déploie ses compétences dans quatre domaines, à savoir :

- contribuer à la promotion et à la circulation du livre francophone, en ouvrant des espaces d'exposition aux éditeurs francophones du Sud, dans les salons du livre. Elle soutient les activités de l'Association internationale des libraires francophones dont elle a initié la création, en liaison avec le BIEF ;
- former aux métiers du livre : le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (Cafed) à Tunis, dispense aux professionnels des formations de courte durée et coordonne des sessions régionales ou nationales ;

Le BIEF, avec le soutien de cette Direction, organise depuis trois ans des formations de libraires tant en Afrique sub-saharienne qu'au Maghreb et au Liban. Une proposition d'intégrer ce dispositif dans le plan quadriennal d'action de l'AIF (2006-2009) a d'ailleurs été proposée par le BIEF, pour développer le nombre de ces formations et les thématiques abordées ;

- organiser quatre prix pour favoriser la création littéraire et éditoriale :
  - le Prix des cinq continents (prix littéraire) ;
  - le Prix Alioune Diop, ouvert à tous les éditeurs d'Afrique francophone ;
  - le Prix International Kadima pour la valorisation des langues africaines et créole ;
  - le Prix du jeune écrivain francophone.
- développer la lecture publique. L'Agence accompagne les Etats dans la mise en place d'un réseau de lecture publique couvrant leur territoire, en s'appuyant sur les deux cent treize Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), mis en place depuis 1986 dans dix-huit pays d'Afrique, de l'Océan Indien, des Caraïbes et du Proche-Orient. Les Clac offrent des espaces de culture et de convivialité (bibliothèques, médiathèques) mais aussi de formation et d'appui au développement local (économie locale, santé et hygiène...) et à la scolarisation.
- Le budget consacré à ces actions s'élève à 2,5 ml €.

#### **IV- L'EPARPILLEMENT DES ACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE DANS LES PAYS FRANCOPHONES DU SUD**

##### **1) L'organisation du Ministère des Affaires Etrangères**

La lecture du Bottin administratif est révélatrice à bien des égards, puisque sous la houlette de la grande

- a) Direction générale de la coopération internationale et du développement, on peut distinguer :

- un bureau des enseignements scolaires et de l'alphabétisation et un bureau de la formation professionnelle et de l'enseignement technique qui dépendent de la Direction du Développement et de la Coopération Technique,
- une division de l'écrit et des médiathèques avec trois bureaux et une sous direction du français qui dépendent de la Direction de la Coopération culturelle et du français,
- un bureau de la Coopération universitaire et un bureau de la formation des Français à l'étranger qui dépendent de la Direction de la Coopération scientifique, universitaire et de recherche.

Toujours dans le cadre du Ministère des Affaires Etrangères, plusieurs agences et associations exercent des compétences dans un domaine identique ou connexe :

- b) l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger est un établissement public qui assure à l'étranger le service public d'éducation au profit des enfants français, en accueillant aussi des élèves étrangers. Elle assure la responsabilité du réseau des établissements scolaires à l'étranger, auxquels elle attribue des subventions. Elle affecte et rémunère les agents de l'Education nationale et accorde des bourses aux élèves français expatriés.
- c) l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF) qui notamment achète et expédie des livres, périodiques et matériels divers pour les services culturels, établissements culturels et scolaires français à l'étranger, édite la revue « Notre librairie » et réalise des expositions consacrées aux littératures du Sud. Son budget est de 13 ml €.

## 2) Les actions du Ministère des Affaires Etrangères

- a) L'acquisition et la diffusion d'ouvrages français :
- Elles sont réalisées par les établissements français (CCF, Alliances françaises, Instituts français...), à hauteur de 1,5 ml € et dans le cadre des projets de coopération *Lecture publique*, 2 m € par an étant consacrés à l'achat d'ouvrages ;
  - Le Programme Plus : 100.000 ouvrages diffusés par an, via les librairies francophones d'Afrique (prix subventionné, de 50% à 70% inférieur aux prix France, l'opérateur étant le Centre d'Exportation du Livre Français) ;
  - Les Postes achètent des ouvrages par le biais de l'ADPF ou auprès des librairies locales pour 0,5 ml € ;



- Des achats effectués dans le cadre des projets de coopération mis en œuvre par les SCAC ou l'Agence française de développement (AFD), principalement dans les projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Ces projets bilatéraux disposent toujours d'une rubrique documentation, création de centres de ressources, bibliothèques pédagogiques...

b) La formation des libraires et des éditeurs :

- La formation des libraires du Sud, plus particulièrement des libraires francophones d'Afrique, en liaison avec le BIEF (quatre formations régionales par an sont financées sur le FSP -Fonds de solidarité prioritaire-, une dizaine de formations locales organisées par les postes diplomatiques) ;
- La formation des éditeurs du Sud et la promotion de co-éditions avec des partenaires du Nord ;
- Un appui est apporté aux associations professionnelles panafricaines (Association Internationale des Libraires Francophones, associations des éditeurs africains Afrilivres) ;
- La prise en charge des droits de cession entre un éditeur français et un éditeur étranger (programme PAP - 360.000 € en 2005).
- La mise en œuvre du « Plan traduire » (création de pôles régionaux linguistiques, bases de données des ouvrages français traduits, formation des traducteurs, *revues des revues...*).

## 2) Le Ministère de la Culture

La direction du livre et de la lecture dispose d'un Bureau du livre français à l'étranger tandis que le Centre National du Livre comporte un bureau des échanges internationaux.

Le Budget de 11 ml € contribue au financement du BIEF (2,5 ml €) et de la Centrale de l'Édition (0,5 ml €). Il est également dédié à des aides aux librairies, à des traductions en langues étrangères et à la publication d'ouvrages spécifiques.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France met en œuvre une politique globale en faveur de la langue française (application de la loi Toubon de 1994), notamment dans les pays francophones.

## 3) L'Agence française de développement

Une orientation positive avait été adoptée dans le passé, consistant à confier à l'AFD le soin de mettre en œuvre les actions du Ministère des Affaires Etrangères dans les domaines scolaire et universitaire. Pourvue de nombreux établissements, notamment dans les pays pauvres très endettés (les PPTE), fonctionnant avec l'efficacité d'une banque, disposant d'un budget important, l'AFD pourrait en effet devenir le bras opérationnel du Quai d'Orsay et de la rue Monsieur.

Cela dit, l'AFD œuvre surtout pour de gros projets de construction comme les quatre vingt dix neuf bibliothèques de classe qui seront installées au Burkina Faso.

Souvent, l'AFD agit au travers des gouvernements locaux, ce qui n'est pas toujours un gage d'efficacité.

Seule la formation professionnelle est, à ce jour, dans les compétences de l'AFD, avec un département spécialisé, tandis que le CEFEB (Centre d'études financières, économiques et bancaires) organise des visioconférences entre Paris et les pays du Sud pour des formations dans des domaines à haute technicité.

Il est évident que le renforcement du rôle de l'AFD permettrait de coordonner sur le terrain les actions disparates des Ministères et de gérer les crédits avec plus d'efficacité.

## **V- LE SOUTIEN A CERTAINES PROPOSITIONS DES RAPPORTS ASTIER ET DUVERNOIS**

Le déclin de la langue française dans le monde et l'affaiblissement corrélatif du rayonnement de la culture française sont amorcés depuis plusieurs années. Le Parlement et le Gouvernement ont demandé récemment d'en préciser le bilan et de faire des préconisations de nature à stabiliser, voire à redresser la situation.

**1. Le rapport ASTIER.** Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, celui-ci a été chargé d'élaborer un rapport sur la politique en faveur de la langue française par M. Aillagon, Ministre de la culture et de la communication. Il a été remis en juin 2005 et contient plusieurs propositions qui, concernant directement ou indirectement le livre et l'édition, méritent d'être soutenues pour une mise en œuvre rapide.

a) Tout d'abord, le rapport met en exergue certaines faiblesses de la francophonie, « rituel de chefs d'Etat et de diplomates », desservie par une dualité, source de rivalités et d'inefficacité, entre l'Organisation internationale de la francophonie (le bras politique) et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (le bras financier et opérationnel). Il stigmatise sa pauvreté en ressources budgétaires.

Le rapport souligne ensuite les « mauvaises habitudes des administrations françaises » dans la gestion des attachés culturels et des directeurs d'instituts et qui privilégient les aspects politiques de la diplomatie en délaissant les aspects culturels et linguistiques.

En revanche, les potentialités – à exploiter - sont de deux ordres :

- le réseau de l'enseignement du français à l'étranger est très dense avec 700 lieux bien répartis et 700.000 professeurs, à nuancer par la diminution drastique des coopérants, à la suite de la suppression du service militaire obligatoire ;
- la demande de français, dès lors que celle de l'anglais est comblée, est très forte. Cela résulte d'une étude du British Council, confirmée par le délégué général à la langue française, M. Xavier North.

b) Les propositions concernant la francophonie recourent les préoccupations de l'édition

- Le recensement et le renforcement des dispositifs de type Volontaires Internationaux, Volontaires de la francophonie, stagiaires de longue durée des grandes écoles, doivent être effectués. Ce potentiel d'acteurs de la promotion du livre français pourrait conduire à organiser des missions sur place permettant de développer les circuits de diffusion du livre français, essentiellement les librairies et les bibliothèques, de participer à la formation des professionnels du livre (imprimeurs, éditeurs, distributeurs, etc. ...), de lancer des initiatives locales en liaison avec les ambassades (événements autour de l'éducation et du livre) ;
- Dans le cadre de la réforme annoncée de l'Organisation intergouvernementale de la francophonie qui devrait désormais avoir une autorité directe sur l'AIF, l'édition française souhaite être directement associée à tous les groupes de travail et colloques qui, au sein de ces organismes, traitent de l'enseignement du français comme de la diffusion du livre en français ;
- Le rapport souhaite que soient favorisés le rayonnement et la promotion des institutions de l'apprentissage du français à l'étranger, notamment par des activités culturelles exceptionnelles de prestige et en mettant en exergue les « divers visages de la civilisation française » (musées, monuments historiques, médiathèques, vidéothèques, bibliothèques, librairies, fouilles archéologiques, etc.).

c) L'édition souhaite être associée à la création et au fonctionnement des instances préconisées dans le rapport

- Un Haut Conseil Supérieur de la culture et de la langue française, associant les forces vives du pays, devrait comporter des représentants des différentes catégories éditoriales concernées (littérature, éducation et référence, jeunesse, sciences humaines...);
- La profession est prête à s'associer à un groupe de travail dont l'objet serait d'étudier les conditions de faisabilité de la création d'une Fondation « langue et culture » qui pourrait bénéficier de dispositions fiscales particulières et s'appuyer sur des mécénats.

## 2. Le rapport DUVERNOIS

Sénateur des Français de l'étranger, Louis Duvernois est l'auteur d'un rapport d'information sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger, adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2004, par la Commission des affaires culturelles du Sénat. Il est en outre Président, au niveau national, du réseau des Alliances Françaises.

Dénonçant vigoureusement les lourdeurs et les insuffisances des actions des pouvoirs publics en faveur de la francophonie, il énonce un certain nombre de propositions qui nous paraissent intéressantes, outre la grande réforme consistant à concentrer et orienter les moyens en faveur du français à l'étranger dans une seule Agence, à l'instar du British Council. Son rapport souligne que « l'action éducative est une dimension essentielle de notre action culturelle à l'étranger. Elle permet en effet, non seulement d'offrir aux enfants de nos concitoyens expatriés un enseignement de qualité, mais surtout de tisser des liens indéfectibles avec des élèves et des étudiants étrangers « élevés » au contact de la culture française ».

- a) Le renforcement du réseau d'établissements scolaires à l'étranger en mettant en œuvre le plan d'orientation stratégique pour 2007. L'ouverture internationale de ce réseau devrait être accentuée grâce à des certifications attractives comme des diplômes à « double délivrance » (français + langue du pays) et à des partenariats avec des établissements locaux. Ce réseau comprend quatre cent dix établissements, répartis dans 128 pays, sous la tutelle de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), à l'exception de la Mission Laïque française (194 établissements) qui jouit d'une plus grande autonomie. Le fonctionnement du réseau est assuré par 20 800 agents. L'agence subit à l'excès l'ingérence des tutelles et devrait voir son rôle et ses moyens renforcés. Deux cent trente six mille élèves sont scolarisés.
- b) La désacralisation du français académique, au profit d'un français « utile », déjà parlé en France et plus accessible aux étrangers. A cet égard, la diffusion du français scientifique devrait donner lieu à un

soutien à l'édition de revues scientifiques électroniques pour mettre en réseau la recherche francophone ;

c) Une politique plus active dans le domaine des bourses :

- La priorité accordée aux formations professionnalisantes dans l'octroi des Bourses de l'Agence universitaire de la francophonie ;
- L'augmentation du nombre de bourses ouvertes aux étudiants étrangers afin de favoriser un « vivier », relayant volontiers des initiatives francophones ;
- La mise en place d'un système de bourses francophones dans le primaire et le secondaire, financé par le Fonds multilatéral unique, et ouvert à tous les élèves non français des établissements de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) et de la Mission laïque française ;

d) La multiplication des partenariats avec les entreprises françaises à l'étranger, autour du Forum Francophone des affaires qui soutient notamment l'enseignement en français des disciplines de gestion.

e) L'identification des crédits d'intervention consacrés aux actions en faveur de la francophonie, en confiant à l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) l'élaboration d'un document annuel, remis aux Etats Membres et au secrétaire général de l'OIF, dont l'objet serait de retracer la consommation, l'utilisation et la gestion des fonds de la francophonie.

## **VI - UNE BATTERIE DE PRECONISATIONS DU MONDE DE L'EDITION**

1. Une meilleure collaboration entre les services culturels des ambassades et les éditeurs de français langue étrangère (FLE).

Le BIEF a réalisé une enquête sur le FLE en mai 2005, qui a été remise aux autorités françaises. Plusieurs éléments en ressortent :

a) Une reconnaissance des contraintes économiques du FLE :

- le catalogue des éditeurs du FLE comporte les méthodes d'apprentissage de la langue, les produits multimédias (cassettes-cédéroms – vidéos) et les ouvrages complémentaires (cahiers de vocabulaire et d'exercices, thématiques...) ainsi que les ouvrages de didactique pour les professeurs.  
Tous ces éléments doivent être déclinés en fonction des niveaux.
- le « marché-cible » est immense, vers des pays aussi éloignés géographiquement qu'ils sont hétérogènes en termes de développement ;

- les coûts sont difficilement compressibles, dans la mesure où les frais de conception résultent d'un appel à des équipes pluridisciplinaires de haut niveau et où les ouvrages sont imprimés avec des matériels et une iconographie de qualité. Quant aux cassettes et aux vidéos, elles ne peuvent être vendues qu'à perte pour se situer au niveau des marchés locaux. En outre, le photocopillage est largement répandu, ce qui amoindrit d'autant les recettes potentielles. La concurrence des contenus diffusés sur Internet doit aussi être prise en considération ;
- l'adaptation de la présentation et du contenu aux caractéristiques locales (la « contextualisation ») implique des surcoûts très importants pour un marché réduit, sauf à prévoir des co-éditions avec des acteurs locaux. Les méthodes universelles restent donc souvent la seule possibilité.

b) Les errements contre-productifs d'un recours à d'autres systèmes

A cet égard, on assiste parfois à des initiatives discutables de la part des services culturels à l'étranger que ce soient :

- un appel direct à un éditeur local qui produit des ouvrages de piètre qualité pour un coût au moins équivalent (Corée-Chili) ;
- une collaboration avec un organisme public français (comme le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres) dont ce n'est pas la vocation et qui réinvente l'eau tiède (Syrie) ;
- un travail en direct d'une ambassade et un auteur-pédagogue français associé au Ministère de l'éducation local (Iran).

Toutes ces initiatives hasardeuses trouvent leurs fondements sur des préventions idéologiques, à savoir que le secteur privé n'aurait pas à s'immiscer dans la noble mission de l'éducation ou des a priori financiers, à savoir que ce qui est produit localement serait mieux adapté et coûterait moins cher (sans tenir compte du temps consacré par les fonctionnaires) ; on se heurte là encore à la culture irréaliste de la gratuité.

c) La dynamique d'un partenariat à consolider

- il doit reposer sur une analyse lucide des coûts humains et financiers et un rapport qualité-prix des projets locaux aux confins du culturel et du politique ;
- il a déjà pris la forme de l'édition et de la diffusion de la revue de la Fédération internationale des professeurs de français, *Le français dans le monde* et de son supplément, *Francophonie d'Afrique*, financés par la Direction du Français (Ministère des

Affaires Etrangères) et de l'Agence intergouvernementale de la francophonie ;

- il implique \* de meilleures informations de la part des postes diplomatiques sur la situation exacte de la pratique et de l'enseignement du français dans chaque pays, avec la description du réseau qui y contribue ;
  - \* une mise en contact systématique avec les partenaires locaux potentiels, afin d'envisager des co-éditions, une meilleure distribution des ouvrages, une participation aux salons et événements culturels locaux ;
- il peut s'accompagner d'aides à la publication, en ouvrant les critères d'attribution aux programmes scolaires et d'aides à la diffusion pour inclure les librairies dont le rôle est essentiel.

## 2. Une prise en considération du rôle fondamental des librairies

- Corollaire des enquêtes qui ont été mentionnées sur l'appétit en faveur du français, les libraires à l'étranger constatent en permanence une forte demande en livres francophones dans chacun des secteurs géographiques rencontrés. Cette demande récurrente s'exprime toujours de la même façon, depuis le particulier jusqu'au professionnel : les interrogations portent sur la manière de se procurer des livres, de les choisir, de les acheter et comment les faire venir.

Tantôt, il s'agit du projet de créer une manifestation autour du livre, de faire venir un auteur, de refaire un fonds jeunesse pour un bibliothécaire, tantôt la préoccupation est pour un enseignant de trouver des ouvrages pour les élèves, tantôt de monter un rayon français dans une librairie internationale, etc. ...

Ces demandes pléthoriques, bien souvent exprimées en dehors d'un contexte économique viable, témoignent à chaque fois d'un vif besoin de livres français et d'un profond désarroi face à l'avenir de la langue française. Elles révèlent une tendance encourageante.

- Les atouts et potentialités de la librairie francophone et internationale sont réels mais il convient de répondre rapidement à une situation d'urgence pour qu'elle continue d'exister à travers des difficultés économiques nombreuses qui suscitent un réel découragement.

Face à la concurrence des autres langues et grâce au dynamisme de l'édition française et des structures francophones existantes, le métier de libraire est crucial pour l'avenir de la francophonie. Sa proximité avec les apprenants ou les locuteurs de français lui donne un rôle central pour être un véritable outil de promotion de la langue française. Pour cela, elle doit bénéficier d'une attention renouvelée des pouvoirs publics et du monde économique de l'édition.

Elle pourra alors mieux assumer sa vocation qui est une adéquation entre une réalité économique complexe et une mission culturelle à poursuivre.

a) La réalisation d'un bilan complet du réseau des librairies dans les pays francophones du Sud

La diversité des situations régionales ne peut aboutir à établir un cadre général d'action en faveur des librairies situées à l'étranger, mais un examen attentif de la situation par pays permettrait d'envisager une modulation des mesures appropriées et de hiérarchiser les urgences :

- un panorama des librairies francophones, s'appuyant sur les données de la Centrale de l'Édition et du BIEF.

En général, les librairies sont financièrement fragiles, dépourvues de fonds propres, avec un faible fonds de roulement. Le marché existe dans chaque pays, mais c'est souvent la question du prix vis-à-vis du pouvoir d'achat qui se pose. Le prix de vente au public est supérieur au prix public français, en raison du coût du transport et des frais et taxes locales, surtout la tablette, laissée à la discrétion des libraires du fait de l'absence de législation sur le prix du livre et qui est très largement excessive. De là l'importance de programmes tels que Programme Plus, programme de bonification par le Ministère des Affaires Étrangères en faveur des ouvrages universitaires en Afrique Subsaharienne.

- Les librairies ont des difficultés à avoir connaissance des assortiments, c'est-à-dire de la production éditoriale française. Il convient donc de leur faciliter la mise à disposition des bases de données d'Electre, considérant qu'elles ont déjà gratuitement accès à la base Dilicom (échanges de données informatiques entre libraires et distributeurs) ;
- L'invitation que l'Agence Intergouvernementale de la francophonie (AIF) pourrait renouveler auprès des gouvernements locaux, de prévoir une fiscalité ou des taxes douanières allégées, voire nulles pour les livres, surtout ceux du domaine de l'éducation.

b) L'organisation de deux Ateliers, à l'occasion du salon du livre de Paris en 2006 dont le Festival francophone de France est à l'honneur. L'un serait consacré à la diffusion du livre français



dans les pays du Sud, l'autre à l'organisation de la chaîne du livre dans les pays francophones du Sud.

- une dynamisation des échanges professionnels sous l'égide du BIEF et surtout de l'Association Internationale des librairies francophones.

Il s'agirait d'organiser des stages de libraires francophones dans les librairies françaises, d'envisager des jumelages entre des librairies francophones, européennes et françaises et des stages dans des librairies françaises pour les étudiants francophones, portant sur les métiers du livre, afin de compléter leur formation ;

- l'affectation des volontaires pour la francophonie dans des bibliothèques et des librairies, dans les pays francophones.
- l'incitation à l'Association Internationale des librairies francophones à mettre en place avec la Centrale de l'Edition, une centrale d'achat réservée à la librairie (acquisition, commande, logistique) et d'un site Internet avec des bases de données permettant la recherche d'informations et l'achat en ligne.  
L'AILF doit avoir les moyens de participer aux différentes instances consacrées à la Francophonie et aux manifestations internationales autour du livre.

### 3. Des actions en faveur d'une politique de soutien au livre par les instances européennes

#### a) Une stratégie d'influence de la Fédération des Editeurs Européens.

Face au manque de politique de soutien au livre, la Fédération des Editeurs Européens (FEE) a entrepris plusieurs actions de lobbying auprès des institutions européennes dont certaines ont été menées en partenariat avec le secteur de la musique, qui connaît le même déficit d'aides européennes que l'édition, d'autres avec les autres acteurs du domaine du livre et de la promotion de la lecture. Elles ont pris pour cadre différentes manifestations en 2005 : conférence de la Présidence luxembourgeoise en avril 2005 sur le nécessaire soutien communautaire aux industries culturelles non audiovisuelles, Rencontres européennes de la culture organisées à Paris les 2 et 3 mai 2005, Conférence européenne sur le livre et la lecture des 30 et 31 mai à Thessalonique... Elles ont notamment reçues le soutien des gouvernements français et luxembourgeois, ainsi que de certains fonctionnaires de la Commission.

Ces revendications et les aides demandées portent principalement sur les questions suivantes :

- L'adaptation de la proposition de programme Culture 2007 de la Commission européenne, permettant de prendre en compte la spécificité des industries culturelles non audiovisuelles et de conforter le financement des projets de coopération pluriannuelle liés à ces industries ;
- Le montant de l'aide de l'Union Européenne par projet pourrait excéder 500 000 euros par an, selon le nombre de partenaires co-organisateurs et le nombre d'Etats Membres inclus dans le projet, notamment des petits pays et de nouveaux Etats Membres. Un jury composé d'experts provenant des industries culturelles serait nommé afin de fournir une expertise. Le total du budget consacré à ces projets devrait être limité à 10% du budget total du programme, ce qui reste modeste ;
- L'accroissement des aides à la traduction des œuvres écrites ;
- La poursuite de l'aide à la tenue de stands communs aux maisons d'édition européennes sur les salons du livre internationaux (projet actuellement piloté par le BIEF) ;
- Le soutien des actions de la lutte contre l'analphabétisme ;
- L'aide à la formation des professionnels du secteur du livre.
- Le soutien de l'adoption de standards pour les publications papier et électronique, afin de garantir leur large diffusion en Europe, et en particulier la poursuite du développement de standards d'indentification et de métadonnées répondant aux exigences d'un secteur multilingue.

b) Les initiatives possibles

- A l'initiative du gouvernement français, un amendement en faveur des industries du livre et de la musique, dans le cadre du programme Culture 2007, a été déposé au Parlement européen avec le soutien de la FEE, mais il n'a malheureusement pas été retenu lors du vote en première lecture du 12 septembre 2005. De plus, lors du dernier Conseil Culture, en novembre 2005, la mention « industries culturelles » a été retirée du texte du futur programme culture 2007 afin d'éviter de donner à certains secteurs un avantage particulier.
- En ce qui concerne le projet du BIEF de stands communs européens dans les foires à l'étranger, financé à titre expérimental pour la période 2005-2006, la Commission Européenne a confirmé qu'il ne serait pas reconduit automatiquement. Ses participants devraient insister tant sur la contribution du projet à la diversité culturelle que sur ses

retombées commerciales pour que cette action devienne pérenne.

- Les éditeurs pourraient envisager de prendre en compte les discussions actuelles sur les bibliothèques numériques pour demander des aides à la formation des éditeurs pour la numérisation de leurs contenus et l'adoption de standards appropriés pour leur conservation sur le long terme (eContent Plus), ainsi que des programmes dédiés pour l'interconnexion et la structuration des bases de données et pour le financement du développement de contenus numériques;
- Pour leurs projets concernant les zones extracommunautaires, les éditeurs pourraient proposer à EuropeAid de créer des programmes couvrant les aspects suivants :
  - financement de l'achat de fonds pour les bibliothèques des pays en voie de développement,
  - aide à la réduction du prix du livre au format de poche,
  - envoi d'experts pour former les libraires sur le terrain.

## VII - UNE POSTURE RENFORCEE DE L'EDITION VIS-A-VIS DE L'EXPORT

### 1. Les structures actuelles. Elles sont au nombre de quatre.

- a) Le Syndicat National de l'Edition, unique syndicat de la profession, dispose d'un chargé de mission ayant compétence pour l'international et d'un autre plus dédié aux questions européennes. Une commission internationale s'occupe quasi-exclusivement des cessions de droits à l'étranger.

Il faut reconnaître que l'exportation du livre vers les pays défavorisés n'est pas pour beaucoup d'éditeurs, de taille moyenne ou petite, une priorité ;

- b) Le Bureau international de l'édition française (BIEF) est l'organisme de promotion de l'édition française à l'international. Association comportant 250 adhérents, elle dispose d'un budget de 3,3 ml €, financé pour les  $\frac{3}{4}$  par le Ministère de la Culture, et d'une vingtaine d'agents.

Chaque année, avec plus de 70 actions, le BIEF assure la présence collective des ouvrages des éditeurs français dans les foires ou salons du livre du monde entier, manifestations généralistes comme Francfort ou spécialisées comme Bologne, dans les congrès internationaux, mais aussi au travers d'expositions d'ouvrages par domaine éditorial.

Le BIEF assure également des séminaires d'échanges professionnels et des formations de professionnels du livre à l'étranger. Il est au cœur des rencontres entre libraires, éditeurs, et plus généralement acteurs de la chaîne du livre qui souhaitent coopérer avec l'édition française. Le BIEF est également la structure d'accueil de tous les professionnels étrangers pour leur faciliter les rencontres avec leurs homologues français.

Le BIEF met à la disposition de ses adhérents des études sur les marchés du livre à l'étranger, la place qu'y occupe le livre français –en termes de cessions de droits et d'exportations – et son potentiel de développement, à travers la publication trimestrielle d'une Lettre et de dossiers spéciaux et la production de synthèses. Le site Internet ([www.bief.org](http://www.bief.org)) est un outil d'informations complémentaires des activités, synthèses et actualités professionnelles.

Les marchés francophones, en particulier ceux du Maghreb et de l'Afrique noire subsaharienne, sont bien évidemment l'une des priorités des actions de promotion pour l'exportation des ouvrages en langue française.

Antenne permanente du BIEF, France Edition Inc. à New York propose à tous les adhérents les services d'une agence de droits pour la langue anglaise.

- c) Le Centre d'exportation du livre français est une société à forme coopérative, le SNE en détenant 34%. Il dispose de plusieurs correspondants privilégiés dans le monde (Paris, Francfort, Barcelone, New-York, Tokyo et Pékin) et compte plus de quarante salariés, pour un budget de 13 ml €.

Après avoir présenté les catalogues des éditeurs, sa mission consiste à prendre les commandes des nombreux libraires à l'étranger et de les centraliser auprès des maisons d'édition. Il assure ensuite la fonction de service export de nombreux éditeurs en direction notamment des pays difficiles d'accès. C'est ainsi que 700 000 ouvrages sont exportés chaque année vers 6 000 librairies.

Le CELF est naturellement impliqué dans les programmes d'aide à l'exportation du livre.

- d) La Centrale de l'édition est un groupement d'intérêt économique (GIE) auquel ont adhéré quarante cinq éditeurs et distributeurs. Le produit d'exploitation est de l'ordre de 13 ml € et les effectifs de dix personnes.

Son rôle essentiel est de faire souscrire des assurances-crédits, des assurances transports, d'obtenir des agréments de la COFACE (130 ml €), d'organiser les transports (6.000 tonnes).

La Centrale tient les statistiques à l'international. En outre, elle surveille les règlements des clients (6 000) et s'occupe du recouvrement des créances impayées.

## **2. Une meilleure coordination entre ces différentes structures**

### a) Une coordination organique sous l'impulsion du Président du BIEF.

Autant, il n'est pas envisageable d'unifier les trois organismes qui ont des statuts juridiques différents adaptés à leurs missions respectives, autant s'imposent une harmonisation de leurs orientations, une rationalisation du partage des missions, une approche concertée par pays.

En outre, il serait souhaitable avec le CELF de créer des fonctions transversales communes, comme un fichier des librairies à l'étranger, une mutualisation des réseaux des partenaires impliqués dans chaque pays (postes diplomatiques, Ministères locaux, bureaux des Banques de développement, transporteurs, diffuseurs, éditeurs, etc. ...)

Le moyen le plus simple est d'instaurer une coordination organique par le président du BIEF (qui a une fonction plus générale que les autres organismes). Il faudrait également prévoir des administrateurs « croisés » entre les trois organismes pour renforcer encore la cohérence de leurs actions.

### b) un Comité de pilotage pourrait ainsi se réunir chaque trimestre pour faire le point des actions mises en œuvre par les Ministères et agences concernés et par l'interprofession,

- sous l'égide du Président du BIEF, ce Comité comporterait les Présidents et Directeurs des trois organismes ainsi que le Président et le Secrétaire de la Commission Internationale du SNE.

Le Secrétariat Général du Comité pourrait être confié au Directeur Général du BIEF.

- un réseau de contacts institutionnels serait constitué, comprenant notamment :
  - les rapporteurs parlementaires,
  - les administrations françaises concernées (Affaires Etrangères, Culture),
  - l'Agence française de développement,
  - les organismes spécialisés (Alliances françaises, instituts culturels, Association internationale des libraires francophones),
  - les instances de la francophonie,

- la Commission européenne,
  - la Banque mondiale.
- c) un dialogue régulier et structuré avec les pouvoirs publics et les instances de la francophonie serait ensuite systématiquement organisé.

On pourrait ainsi prévoir :

- une participation à la réunion annuelle des agents du réseau culturel du Ministère des Affaires Etrangères,
- une représentation auprès de l'Alliance française de Paris,
- chaque année, le Président du BIEF, en liaison avec les éditeurs concernés par les exportations de livres vers les pays francophones du Sud, présenterait au Bureau du SNE un bilan des actions entreprises en cohérence avec les orientations du mémorandum.
- des demandes d'intervention coordonnées sur des problèmes spécifiques : par exemple, l'ouverture du marché scolaire en Algérie,
- l'organisation sur place dans certains pays d'ateliers pour faire le point des besoins en enseignants, en équipements, en formation des libraires et des bibliothécaires.

D'une manière générale, l'interprofession pourrait ainsi gagner en crédibilité et en efficacité, en coordonnant mieux et en ciblant ses actions. Un suivi constant des programmes mis en œuvre par les partenaires publics permettrait aussi de les orienter dans la durée.

## **VIII - UNE ATTITUDE PLUS OFFENSIVE DES POUVOIRS PUBLICS FRANCAIS**

L'année 2006 est l'année de la francophonie, au cours de laquelle une série de manifestations culturelles et festives auront lieu. La mémoire de Léopold Senghor sera à juste titre saluée et de nombreux auteurs issus des pays francophones auront à l'occasion de se faire mieux connaître. De beaux discours seront prononcés, avec une solennité convenue, tandis que des ensembles musicaux et folkloriques rappelleront la richesse et l'originalité des talents qui ont le français en patrimoine commun.

Le surlendemain, la fièvre sera retombée, cette belle communion oubliée et la francophonie poursuivra son chemin laborieux sur la pente du déclin. Un sursaut vigoureux est indispensable : après le succès de la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, il serait paradoxal de voir s'affadir irrémédiablement la culture francophone.

Quelques pistes peuvent être suggérées aux responsables politiques :

- 1) la nomination d'un « missi dominici » de haut niveau, chargé pendant un an, en liaison avec le SNE et le BIEF, de :
  - sensibiliser la Banque mondiale aux actions des éditeurs dans les pays en développement,
  - faire évoluer les critères et les programmes de la Commission Européenne en ce qui concerne le livre,
  - tracer les perspectives, avec les responsables des pays francophones du Sud, de projets d'alphabétisation et de formation,
  - favoriser une meilleure coordination entre les actions de l'Agence intergouvernementale de la francophonie et les administrations françaises,
  - proposer des rationalisations et des simplifications en ce qui concerne les actions des différents Ministères concernés, prévoyant notamment le renforcement du rôle de l'Agence française de développement.

Il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux.

- 2) un comité interministériel en septembre 2006 pourrait adopter les mesures préconisées par le missi dominici, en prévoyant une réunion chaque année de ce comité, pour suivre et améliorer le dispositif qui aurait été préconisé.
- 3) une mobilisation des Associations des maires de France, des présidents des Conseils régionaux et des Conseils généraux, pour accentuer la coopération décentralisée en faveur des écoles, des bibliothèques et des librairies. Il y a là des gisements considérables de bonnes volontés et de ressources, lesquelles bien ciblées, peuvent avoir un effet multiplicateur notable. Une série de démarches devraient être initiées à l'initiative du Président du BIEF.



Ce mémorandum ne doit pas comporter de conclusion. Son objectif est de tracer des pistes, d'abattre des cloisons, de mobiliser des énergies nouvelles. Il appartient donc à chacune et chacun d'entre vous d'écrire d'autres pages et de lancer d'autres initiatives en faveur du rayonnement du français et de la France.

## ANNEXE

### LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

- **M. Hubert ASTIER**, Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, auteur d'un rapport sur la politique en faveur de la langue française
- **M. Xavier DARCOS**, ancien Ministre de la Coopération
- **M. François DAVID**, Président-directeur général de la COFACE
- **Mme Nathalie DELAPALME**, Conseiller pour l'Afrique et la francophonie auprès du Ministre des Affaires Etrangères
- **M. Abdou DIOUF**, Président de l'Organisation internationale de la Francophonie
- **M. Louis DUVERNOIS**, Sénateur, auteur d'un rapport d'information sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger
- **M. Philippe ETIENNE**, Directeur général de la Coopération internationale et du Développement
- **M. Eric FOURNIER**, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères.
- **M. Eric GROSS**, Conseiller pour la culture et la communication auprès du Premier Ministre
- **M. Yves MABIN**, Chef de la division des écrits et médiathèques – Direction générale de la Coopération Internationale et du développement
- **M. Samir MARZOUKI**, Directeur de l'Education, Agence intergouvernementale de la Francophonie
- **Monsieur Xavier NORTH**, Délégué général à la langue française et aux langues de France
- **M. François PERRET**, ancien Directeur du Cabinet du Ministre de la Coopération
- **M. Benoît YVERT**, Directeur du Livre et de la Lecture

### MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

#### Président

- **M. Bertrand COUSIN**, Conseiller du Président d'Editis, membre du bureau du Syndicat National de l'Edition

#### Secrétaire Général

- **M. Jean-Guy BOIN**, Délégué général du Bureau International de l'Edition française

#### Membres

- **M. Jean-François ALBAT**, Chargé de mission au Syndicat National de l'Edition
- **M. Hubert ASTIER**, ancien Inspecteur général des Affaires Culturelles, Ministère de la Culture
- **Mme Catherine BLACHE**, Chargée de mission (affaires européennes) au Syndicat National de l'Edition
- **M. Jean-Paul COLLET**, Gérant, Librairie La Boucherie
- **M. Patrick DUBS**, Directeur général du service export et de EDICEF,



- **M. Hubert ASTIER**, ancien Inspecteur général des Affaires Culturelles, Ministère de la Culture
- **Mme Catherine BLACHE**, Chargée de mission (affaires européennes) au Syndicat National de l'Édition
- **M. Jean-Paul COLLET**, Gérant, Librairie La Boucherie
- **M. Patrick DUBS**, Directeur général du service export et de EDICEF, Hachette Livre
- **M. Bernard FOULON**, Directeur Général SEDRAP (Groupe Albin Michel)
- **M. Hervé GRUENAI**S, Directeur général, Centrale de l'Édition
- **Mme Catherine LAHAUSSE**, Directrice des Éditions Nathan International